



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
16 mai 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Sixième session
Genève, 28 avril-2 mai 2014

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
sur sa sixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 28 avril au 2 mai 2014

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	3
II. Résumé du Président	4
A. Déclarations liminaires	4
B. Rapports des réunions d'experts	9
C. L'entrepreneuriat et le renforcement des capacités productives: créer des emplois grâce au développement des entreprises	11
D. La technologie et l'innovation au service d'un développement équitable	17
E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers	19
F. Questions diverses	22
III. Questions d'organisation	22
A. Ouverture de la session	22
B. Élection du Bureau	22
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	23
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	23

GE.14-03171 (F) 080714 080714



* 1 4 0 3 1 7 1 *

Merci de recycler



Annexes

I.	Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	24
II.	Participation	25

I. Conclusions concertées

(Points 4 et 5 de l'ordre du jour)

1. L'entrepreneuriat et le renforcement des capacités productives: créer des emplois grâce au développement des entreprises

(Point 4 de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Reconnaissant que l'entrepreneuriat est l'un des plus importants facteurs de création d'emplois et de croissance économique et qu'il est indispensable au développement d'un secteur formel de petites et moyennes entreprises dynamiques,

Rappelant la résolution 67/202 de l'Assemblée générale sur l'entrepreneuriat au service du développement et l'importance de son application,

Notant que le développement de l'entrepreneuriat doit passer par une approche systémique et que les pouvoirs publics contribuent pour beaucoup à promouvoir l'entrepreneuriat et à instaurer un environnement qui lui est propice,

Reconnaissant le bien-fondé et l'utilité du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED pour évaluer, examiner et promouvoir les politiques entrepreneuriales dans les États membres,

Consciente que les politiques entrepreneuriales ont un rôle important à jouer dans les questions touchant à l'emploi des jeunes, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, au développement durable et équitable et, plus largement, dans le programme de développement pour l'après-2015,

Saluant la pertinence et l'impact, sur le plan du développement, de programmes et d'initiatives spécifiques de la CNUCED, notamment le programme Empretec et son Prix de la femme chef d'entreprise, les programmes de promotion de relations interentreprises, le Cadre directeur conjoint CNUCED-Commonwealth pour l'entrepreneuriat des jeunes, ainsi que les projets de collaboration en cours avec la Société andine de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Banque africaine de développement, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Organisation de coopération et de développement économiques,

1. *Se déclare satisfaite* de la présentation par le secrétariat des plus récentes tendances et politiques dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises et prie le secrétariat de continuer à étudier et suivre ces tendances et leurs incidences sur le développement;

2. *Attend avec intérêt* la publication prochaine du *World Investment Report 2014* (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2014) et demande que les conclusions dudit rapport continuent d'être prises en considération dans les activités de renforcement des capacités menées par la CNUCED et d'alimenter les débats d'orientation générale d'autres instances décisionnelles compétentes telles que le Forum mondial de l'investissement 2014 de la CNUCED, ainsi que d'être largement diffusées à titre de contribution aux activités de renforcement des capacités et d'élaboration des politiques, en particulier aux fins des objectifs de développement durable;

3. *Recommande* que le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat soit largement diffusé afin d'aider les décideurs dans les domaines de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités;

4. *Encourage* la CNUCED à poursuivre et à intensifier sa coopération concernant les programmes d'entrepreneuriat avec d'autres organisations internationales et régionales compétentes;

5. *Se félicite* de l'élaboration de stratégies en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et de la mise en œuvre de programmes connexes de renforcement des capacités;

6. *Salue* le programme des examens de la politique d'investissement et félicite le Bangladesh, la Mongolie et la République de Moldova d'avoir mené cet exercice à bonne fin, et souligne l'utilité et l'impact positif du processus intergouvernemental d'examen collégial à cet égard;

7. *Demande* au secrétariat de continuer à promouvoir l'utilisation du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, notamment en tant que composante des examens de la politique d'investissement et de leur mécanisme de suivi, et encourage vivement les pays partenaires et les autres donateurs en mesure de le faire à soutenir financièrement le programme.

2. La technologie et l'innovation au service d'un développement équitable

(Point 5 de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. *Reconnaît* que la science, la technologie et l'innovation contribuent considérablement au développement industriel, économique et social et à l'amélioration des moyens d'existence des populations, et permettent un développement plus équitable – par exemple, des actions en faveur d'une innovation équitable peuvent avoir une influence directe sur les progrès accomplis dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'accès à la santé, l'éducation et d'autres services de base;

2. *Note avec satisfaction* la possibilité qui lui est donnée de prendre connaissance d'exemples pratiques de politiques équitables dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et souligne combien il importe que les pays instaurent des conditions propices à l'émergence d'innovations qui répondent aux besoins des populations à faible revenu et des autres groupes vulnérables ou potentiellement exclus, et reconnaît que les politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation jouent un rôle crucial à cet égard en renforçant la capacité des pays de mettre au point des innovations durables et équitables;

3. *Demande* au secrétariat de continuer d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition, à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris l'innovation équitable, à travers le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel sur les politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation, des travaux de recherche sur ces politiques et des activités de renforcement des capacités.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants des délégations suivantes: République du Tchad, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; Madagascar, au nom du Groupe africain; Trinité-et-Tobago, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe;

Bénin, au nom du Groupe des pays les moins avancés; Jordanie, au nom du Groupe asiatique; Union européenne et ses États membres; Bélarus, au nom du Groupe D; Philippines; Chine; États-Unis d'Amérique; Paraguay, au nom des pays en développement sans littoral; et Équateur.

2. Le Secrétaire général de la CNUCED a mis l'accent sur le rôle fondamental joué par l'entrepreneuriat et l'innovation pour parvenir à un développement économique équitable et durable, et sur la pertinence de ces questions à l'heure où la communauté internationale débattait du programme pour l'après-2015 et en précisait la teneur.

3. Pour aboutir à une croissance économique équitable et durable, il fallait créer des emplois en renforçant les capacités productives. À cet égard, le Secrétaire général a souligné que les petites et moyennes entreprises (PME), et surtout les nouvelles entreprises à forte croissance dans les secteurs de pointe, contribuaient pour beaucoup à la création d'emplois formels et a insisté sur la nécessité pour les pays de créer des conditions propres à permettre aux entreprises locales de participer à l'économie mondiale par le biais du commerce et de l'investissement.

4. Le Secrétaire général a dit combien il importait que tous les acteurs du développement, privés et publics, travaillent ensemble et prennent les mesures nécessaires pour inciter les entreprises locales et étrangères à investir dans le financement des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Les contributions que les entreprises pouvaient apporter au financement de ces objectifs seraient analysées par la CNUCED dans son prochain *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde).

5. Le Secrétaire général a mis en évidence l'importance de la technologie et de l'innovation pour surmonter les multiples obstacles à un développement économique équitable et écologiquement viable. La technologie et l'innovation contribuaient fortement à améliorer les moyens d'existence dans les pays en développement, en touchant des franges toujours plus larges de la population. Bien que cette évolution s'explique en partie par le fait que le secteur privé proposait davantage de solutions adaptées aux consommateurs à faible revenu, par exemple des services monétaires par téléphonie mobile, les capacités des entreprises privées de créer des produits nouveaux adaptés aux pays en développement n'avaient pas encore été pleinement exploitées.

6. Les pays en développement étant devenus des sources non négligeables de connaissances technologiques et d'innovation, le débat d'orientation avait pris une nouvelle dimension. Désormais, les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les chercheurs et universitaires devaient unir leurs forces pour mettre en place des politiques appropriées, des institutions plus fortes et des programmes en faveur de la technologie et de l'innovation dans l'optique d'un développement durable. La Commission avait donc un rôle important à jouer, par les informations et les pratiques qu'elle mettait au jour, dans la définition de meilleures politiques en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation (STI).

7. Tous les groupes régionaux ont évoqué les tendances et les prévisions d'investissement établies par la CNUCED, notant que les entrées mondiales d'investissement étranger direct (IED) avaient augmenté de 11 % l'année passée pour atteindre un montant estimé à 1 460 milliards de dollars, c'est-à-dire comparable à la moyenne d'avant la crise, mais encore inférieur au pic enregistré en 2007. Ils ont également pris note que l'IED devrait poursuivre sa progression en 2014 et 2015, compte tenu de l'amélioration des perspectives économiques dans les pays développés. Les représentants de plusieurs groupes régionaux, se félicitant de l'accélération de la croissance de l'IED dans les pays en développement, ont évoqué la possibilité d'en tirer parti pour appuyer le développement économique et réduire le déficit de financement du développement. Ils ont reconnu que la CNUCED exerçait des activités essentielles de renforcement des capacités

dans le domaine des statistiques sur l'IED, qui facilitaient l'harmonisation des données et l'élaboration des politiques dans les pays en développement. De même, ils ont jugé important que la CNUCED continue d'analyser les questions soulevées par la promotion de l'investissement en vue d'un développement durable, et que la Commission débâte des politiques d'investissement.

8. Face à la récente remontée des volumes d'IED qui appelait confirmation et aux écarts enregistrés entre les régions, les pays et les sous-régions destinataires, certaines délégations ont jugé bon d'insister sur l'importance de politiques appropriées. Toutes les délégations ont salué les travaux menés par la CNUCED dans le cadre du programme des examens de la politique d'investissement (EPI). Considérant les trois EPI présentés par le secrétariat pendant la session, les représentants de plusieurs groupes régionaux ont relevé l'intérêt du processus qui, grâce à des recommandations concrètes sur les mesures à prendre, permettait d'attirer davantage d'IED et de mieux en tirer parti. Les représentants de quelques groupes régionaux ont insisté sur l'importance des activités de promotion de l'investissement de la CNUCED, notamment ses travaux novateurs et axés sur l'impact dans le domaine de l'IED «vert» et de la réglementation électronique. À cet égard, la création du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable s'est révélée déterminante pour renforcer l'impact des activités de la CNUCED sur le développement. Le représentant d'un groupe régional a incité la CNUCED à diffuser plus largement l'analyse et les conclusions, notamment au sujet des accords internationaux d'investissement, qui figuraient dans le Cadre de politique. Plusieurs délégations ont vivement encouragé la CNUCED à mieux faire connaître ses conclusions et ses recommandations concernant la contribution des investissements et des entreprises à un développement durable.

9. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont présenté le développement des entreprises et le renforcement des capacités comme des facteurs essentiels de création d'emplois et de croissance et ont félicité la CNUCED de son Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, qui visait à promouvoir l'esprit d'entreprise et à améliorer les capacités productives pour parvenir à un développement durable et équitable. Ils ont souligné l'utilité de cet instrument pour évaluer et examiner la compétitivité des entreprises des pays en développement et ont appelé la CNUCED à encourager davantage son utilisation.

10. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont estimé que les politiques entrepreneuriales étaient indispensables au développement, notamment par leur impact sur la création d'emplois. La question de l'emploi des jeunes était au centre du débat. S'agissant des obstacles à la création d'emplois, la plupart des représentants se sont dits inquiets des problèmes rencontrés par les jeunes, qui constituaient l'un des principaux groupes touchés par la crise actuelle de l'emploi. Une bonne partie de la solution pourrait résider dans des mesures qui valoriseraient l'entrepreneuriat, l'éducation et la formation des jeunes et des mesures qui, grâce à l'autonomisation des jeunes, favoriseraient la création de valeur ajoutée. Une stratégie qui relie les chefs d'entreprise et les petites entreprises aux chaînes de valeur mondiales pourrait également aider de jeunes entrepreneurs à intégrer les marchés mondiaux. Cela étant, plusieurs délégations ont insisté sur l'utilité de l'assistance technique fournie par la CNUCED et sur son impact, notamment attestés par les bons résultats de programmes tels que le programme de promotion des relations interentreprises et Empretec.

11. Le représentant d'un groupe régional a reconnu la qualité des dispositions élaborées par la Division de l'investissement et des entreprises, qui encourageaient l'investissement en faveur d'un développement durable et d'une croissance équitable dans, pour et avec les pauvres. Le rôle du Forum mondial de l'investissement 2014 dans l'examen des obstacles au développement et de solutions concrètes et appropriées a également été souligné. Le représentant d'un autre groupe régional a indiqué que le Forum mondial de l'investissement s'inscrirait dans l'examen en cours du Programme d'action d'Almaty.

12. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a exposé les dernières tendances dans le domaine de l'investissement et de l'entrepreneuriat. Les récents flux d'IED ont mis en évidence la place de plus en plus importante prise par les pays en développement, à la fois en tant que sources et destinataires des investissements étrangers. Les groupements régionaux et interrégionaux ayant des pays en développement pour principaux membres avaient eux aussi reçu beaucoup plus d'IED, tandis que les groupements régionaux de pays développés enregistraient une reprise plus lente. Comme il ressortait du numéro 16 du *Global Investment Trends Monitor*, les investissements à l'étranger des sociétés transnationales du Sud avaient atteint un record, représentant 39 % des sorties mondiales d'IED en 2013. Les sociétés transnationales de pays en développement rachetaient de plus en plus de filiales de sociétés de pays développés implantées dans le monde en développement.

13. Le Directeur a fait observer que les politiques d'investissement se trouvaient à un carrefour, tant au niveau national qu'au niveau international. Au niveau national, de nouvelles mesures de libéralisation et de facilitation étaient mises en place, tandis que l'on observait de la part des pouvoirs publics un recours plus fréquent aux politiques industrielles et l'imposition de conditions plus restrictives à la présence de sociétés étrangères dans des secteurs stratégiques. Au niveau international, les négociations d'accords bilatéraux d'investissement avaient marqué le pas, au profit d'accords régionaux d'investissement. Il en résultait un système plus complexe et des préoccupations croissantes quant à la manière d'intégrer le paramètre du développement durable dans la négociation d'accords d'investissement et dans le régime d'investissement actuel. Un autre problème résidait dans le mécontentement grandissant causé par les décisions rendues dans des différends entre États et investisseurs, dont plus de la moitié concernait des pays en développement. Une partie de ces problèmes pourrait cependant être réglée avec la caducité effective ou imminente d'un certain nombre d'accords bilatéraux d'investissement.

14. Le Directeur a ensuite indiqué que, au vu des dernières tendances, les perspectives entrepreneuriales s'annonçaient prometteuses dans les pays en développement, où les chefs d'entreprise étaient restés plus optimistes que leurs homologues des pays développés depuis la crise économique mondiale. Ce point avait son importance, étant donné les conséquences non négligeables de la crise économique sur l'emploi, en particulier des jeunes.

15. Les représentants de quelques groupes régionaux et délégations ont insisté sur l'importance de la STI pour promouvoir la croissance économique et améliorer la protection sociale et le progrès environnemental, toutes choses indispensables à un développement durable. Ils ont aussi souligné que la STI aidait les pays en développement à sortir de la pauvreté.

16. Plusieurs délégations ont félicité la CNUCED pour ses activités relatives à la STI et lui ont demandé de continuer d'aider les pays en développement dans ce domaine.

17. Le représentant d'un groupe régional a évoqué la session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable, qui s'était tenue en mars 2014, et a jugé important que ces échanges de vues, notamment sur la science et la technologie, se poursuivent.

18. Les représentants de quelques groupes régionaux ont dit combien il était important que les pays en développement œuvrent en faveur d'une croissance et d'un développement durables et équitables. La STI devrait être mise au service d'un développement équitable, par exemple en améliorant l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Tous, y compris les pauvres et les défavorisés, devraient avoir accès à l'information.

19. Reprenant les propos tenus par le Secrétaire général de la CNUCED dans sa déclaration liminaire, les représentants de quelques groupes régionaux et délégations ont estimé qu'il importait d'inscrire la STI dans le programme de développement pour l'après-2015.

20. Les représentants de quelques groupes régionaux ont présenté des initiatives régionales et nationales destinées à intégrer la STI dans les plans et les stratégies de développement ainsi que des initiatives équitables en matière de STI qui avaient contribué à accélérer le développement. Ils ont insisté sur le rôle que jouait la CNUCED en vue de favoriser le dialogue sur cette question et ont demandé à l'organisation de continuer à faciliter l'échange de meilleures pratiques en ce qui concernait les initiatives susmentionnées.

21. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique s'est exprimée sur le rôle des politiques de la STI dans l'avènement d'économies et de sociétés plus équitables. Elle a présenté la notion d'innovation équitable, apparue récemment et de plus en plus reconnue car celle-ci pouvait aider les pays à parvenir au développement plus durable, plus équitable et plus ouvert qui était au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Pour qu'elle contribue à réduire les disparités, l'innovation ne devrait pas seulement être à la portée de quelques-uns, mais bénéficier au plus grand nombre.

22. La Directrice a aussi mis en évidence les grandes perspectives de croissance que représentaient les marchés des populations à faible revenu pour les entreprises des pays en développement. Globalement, ces marchés offraient un fort potentiel à exploiter et se prêtaient à une innovation équitable bénéficiant à tous.

23. Politiques et institutions jouaient un rôle essentiel dans l'instauration de conditions propices à l'élaboration, la mise en œuvre et la diffusion d'innovations équitables. La Directrice a aussi dit combien il importait de concevoir des politiques d'innovation équitable qui tiennent compte, d'une part, des caractéristiques des populations pauvres et vulnérables et, d'autre part, de l'existence d'incitations et de dispositifs pouvant stimuler la participation du secteur privé et d'autres parties prenantes.

24. Selon la Directrice, les politiques d'innovation équitable faisaient partie des politiques d'innovation en faveur du développement. À ce titre, elles complétaient les politiques industrielles et les mesures de transformation structurelle. La Directrice a d'ailleurs informé la Commission que la prochaine livraison du *Rapport sur la technologie et l'innovation* porterait sur la manière dont l'innovation pouvait favoriser le développement industriel. Elle a aussi informé la Commission des activités menées par la Division sur les questions de STI et de genre, notamment la publication récente d'un guide sur l'entrepreneuriat des femmes et les TIC¹ et la publication prochaine d'un rapport sur la manière dont la STI pouvait contribuer à améliorer les moyens d'existence des femmes².

25. La Directrice a aussi mis en évidence les nombreuses interactions fructueuses que la Commission pouvait favoriser entre différents thèmes et domaines de travail. La prochaine session de la Commission de la science et de la technique au service du développement se tiendrait à Genève, du 12 au 16 mai 2014, et serait consacrée à deux aspects essentiels des questions actuellement débattues, à savoir la STI dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015 et les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable.

26. La Directrice a relevé qu'il serait également question de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information pendant la session de la Commission de la

¹ UNCTAD/DTL/STICT/2013/2.

² UNCTAD/DTL/STICT/2013/3 (à paraître).

science et de la technique au service du développement. Ce serait l'occasion de débattre des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au cours des dix dernières années.

B. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa deuxième session, 19-21 mars 2014

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

27. La Présidente de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a présenté le rapport sur la deuxième session de ladite réunion. Il en ressortait que, pour être fructueuses, les politiques de la STI devaient être systémiques, c'est-à-dire considérer l'écosystème de l'innovation des pays en développement dans son ensemble. Le rapport insistait aussi sur l'importance d'une coordination entre les organismes publics, d'une culture de l'évaluation des politiques et d'une continuité dans l'application des politiques de la STI. Les experts avaient souligné la contribution que les réseaux constitués dans ce domaine pourraient apporter aux pays en développement dans le renforcement de leurs capacités d'élaboration de politiques en matière de STI. Ils avaient longuement débattu des enjeux des transferts de technologie dans les pays en développement et de leurs répercussions sur l'élaboration des politiques. Sur le plan des résultats, une distinction avait été faite entre le transfert de technologie entre pays et l'utilisation des technologies transférées pour innover localement. Les experts avaient débattu du rôle des processus intergouvernementaux dans les transferts de technologie internationaux, notamment en ce qui concerne l'impact de la technologie sur le développement et la place que celle-ci était appelée à prendre dans le programme de développement pour l'après-2015. Les experts étaient convenus de la nécessité d'une approche intégrée englobant, entre autres, la politique de la STI, la politique industrielle et la politique de l'éducation. Ils s'étaient réjouis de la possibilité que la réunion leur avait offerte de partager des expériences et des enseignements et avaient réfléchi au rôle que la CNUCED pourrait jouer dans l'élaboration des politiques en matière de STI.

28. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote [TD/B/C.II/MEM.4/6](#).

2. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trentième session, 6-8 novembre 2013

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

29. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a présenté le rapport sur la trentième session dudit groupe de travail à la Commission. Il a fait mention des deux principaux thèmes de la session: a) les éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises, en particulier, les informations reçues des pays sur leur application du guide pratique pour le développement de la comptabilité et les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines; et b) l'examen des bonnes pratiques en matière de publication par les entreprises d'informations sur la soutenabilité de leurs activités, en l'occurrence les initiatives d'autorités réglementaires et boursières.

30. Le guide pratique pour le développement de la comptabilité, récemment élaboré par la CNUCED, aidait les pays à évaluer le niveau de développement de leurs infrastructures comptables dans la perspective de la publication d'informations de qualité par les entreprises et les encourageait à mettre au point des plans d'action pour poursuivre les améliorations dans ce domaine. Les participants à la trentième session avaient examiné les informations reçues sur les expériences pilotes menées en Belgique, au Brésil, en Équateur, dans la Fédération de Russie, au Kenya, aux Pays-Bas et en Ukraine en prévision de la réunion. Le Président a indiqué que le Groupe d'experts avait reconfirmé l'utilité du guide pratique pour évaluer les moyens réglementaires, institutionnels et humains et recenser les lacunes par rapport à des normes et codes mondialement reconnus. De ce fait, plusieurs pays avaient dit vouloir utiliser le guide pratique pour des exercices d'évaluation. Le Groupe d'experts avait demandé à la CNUCED d'effectuer des recherches sur les bonnes pratiques en matière de publication d'informations de qualité, en s'attachant plus particulièrement aux mécanismes d'application, de suivi et de contrôle du respect. Le Président a aussi présenté un graphique en radar, réalisé à partir des données issues des expériences pilotes sur le guide pratique, graphique qui donnait, selon lui, un aperçu instructif de la situation actuelle et des améliorations apportées dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises au niveau national. Il a ensuite expliqué qu'une version Web du guide pratique (e-ADT) était disponible pour les États membres. S'agissant des enjeux de la mise en valeur des ressources humaines, le Groupe d'experts avait invité la CNUCED à songer aux éventuelles mises à jour qu'elle devrait apporter à son programme de formation des comptables. Il lui avait aussi demandé de considérer les difficultés liées à l'application des normes comptables internationales du secteur public et de recommander de bonnes pratiques qui seraient examinées par les États membres.

31. Au cours de la réunion, il avait aussi été question des résultats d'études de cas consacrées à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise au Brésil, en Égypte et dans les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Les participants avaient aussi été informés de l'évolution de la situation à la Trinité-et-Tobago.

32. Le Président a fait le point sur les principales activités qui avaient été menées par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication depuis la dernière session de la Commission, à savoir la tenue: a) de sa trentième session; b) de séances d'ouverture et de débats entre parties prenantes dans le cadre de l'application du guide pratique en Belgique, en Équateur et dans la Fédération de Russie; c) d'un atelier technique sur les normes internationales d'information financière applicables aux petites et moyennes entreprises; d) d'une réunion spéciale d'experts sur les améliorations à apporter au guide pratique; e) d'une cérémonie en l'honneur des anciens présidents du Groupe de travail intergouvernemental d'experts; f) d'une réunion consacrée aux enjeux de la mise en valeur des ressources humaines et aux propositions de révision du programme de formation professionnelle des comptables; g) d'une réunion du Groupe consultatif destinée à faire avancer le projet de lignes directrices à l'intention des décideurs et des autorités boursières sur les initiatives en matière de publication d'informations sur la durabilité; et h) de consultations virtuelles avec une vingtaine d'experts en vue d'enrichir la note d'information sur les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines établie pour la trentième session du Groupe d'experts.

33. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote [TD/B/C.II/ISAR/68](#).

C. L'entrepreneuriat et le renforcement des capacités productives: créer des emplois grâce au développement des entreprises

(Point 4 de l'ordre du jour)

Débat de haut niveau

34. Le débat de haut niveau a été consacré au développement de l'entrepreneuriat et en particulier à la création d'emplois pour les jeunes. Il a porté sur les moyens d'aider les jeunes à créer leur propre entreprise, contribuant ainsi à les faire sortir du marché du travail, voire à créer des emplois pour d'autres. Il a été organisé en deux réunions-débats. La première a réuni des décideurs: parmi les intervenants figuraient la Première Dame d'Éthiopie, le Ministre du commerce et de l'industrie du Ghana, le Ministre de la jeunesse et des sports de la Zambie, le Ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat du Cameroun, et le Secrétaire général du Commonwealth. La deuxième a réuni des professionnels qui ont examiné les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de programmes pour l'entrepreneuriat des jeunes. Parmi les intervenants figuraient le Directeur de Child and Youth Finance International (Pays-Bas), le Directeur d'Enterprise Uganda, un bénéficiaire ougandais du projet en faveur des jeunes entrepreneurs ainsi que le Président-Directeur général du Business Development Centre (Jordanie).

35. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises, s'exprimant au nom du Secrétaire général de la CNUCED, a évoqué le phénomène actuel de l'explosion démographique sans précédent des jeunes et l'insuffisance des emplois proposés à l'ensemble des jeunes entrant sur le marché du travail dans les années qui viennent. Selon l'Organisation internationale du Travail, 73,4 millions de jeunes étaient actuellement au chômage dans le monde – ils représentaient 40 % de l'ensemble des chômeurs. En outre, selon les estimations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, chaque année, 121 millions de jeunes devraient atteindre l'âge de 16 ans et 89 % d'entre eux devraient être à la recherche d'un emploi dans les pays en développement. Consciente de ces problèmes et en application de l'alinéa e du paragraphe 31 du Mandat de Doha, la CNUCED s'était engagée dans le développement de l'entrepreneuriat des jeunes. Elle considérait que, compte tenu du chômage des jeunes dans le monde et de la contribution que l'entrepreneuriat des jeunes pouvait apporter à la création d'emplois et à une croissance équitable, il était urgent de mettre en place un cadre directif spécialement consacré à cet objectif.

36. À ce propos, le Directeur a mis en lumière la collaboration instaurée entre la CNUCED et les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre la résolution 67/202 de l'Assemblée générale sur l'entrepreneuriat pour le développement et le partenariat noué avec des organisations telles que le Commonwealth afin de renforcer l'entrepreneuriat des jeunes. En particulier, la CNUCED et le Commonwealth avaient adapté le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED aux besoins des jeunes, en définissant six objectifs prioritaires, à savoir: a) concevoir une stratégie intégrée pour l'entrepreneuriat des jeunes; b) créer un environnement favorable aux jeunes; c) incorporer l'entrepreneuriat des jeunes dans l'enseignement; d) renforcer la technologie et l'innovation pour et entre les jeunes; e) veiller à l'intégration financière des jeunes; et f) promouvoir la création de réseaux pour et entre les jeunes.

37. La Première Dame d'Éthiopie a présenté les mesures que le Gouvernement éthiopien avait prises pour rendre les jeunes autonomes. Suite à ces efforts, auxquels avaient participé plus de 500 établissements techniques et professionnels dans le pays, le nombre et les capacités productives des entreprises détenues par des jeunes avaient fortement augmenté dans le pays. Le Ministre du commerce et de l'industrie du Ghana a rappelé aux représentants que les jeunes étaient les dirigeants de demain et a souligné la nécessité non seulement de promouvoir le changement, mais aussi de rendre les jeunes autonomes en

facilitant l'accès au crédit et le perfectionnement des compétences, grâce notamment à la création de fonds de soutien de l'entrepreneuriat des jeunes. Le Ministre de la jeunesse et des sports de la Zambie a mis l'accent sur le fait que les jeunes représentaient une force dynamique qui pouvait être le moteur de la création d'emplois et de l'innovation en apportant des solutions entrepreneuriales aux problèmes environnementaux et sociaux mondiaux actuels. Le Ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat du Cameroun s'est félicité de la tendance des jeunes chefs d'entreprise à choisir leurs collaborateurs parmi des personnes du même groupe d'âge qu'eux et a demandé que la CNUCED aide à concevoir un système de soutien intégré en faveur des jeunes chefs d'entreprise, notamment en mettant en œuvre le programme Empretec dans son pays.

38. La Secrétaire générale adjointe du Commonwealth a reconnu que son organisation et la CNUCED avaient noué un partenariat productif, débouchant sur l'application conjointe d'un cadre directeur pour l'entrepreneuriat des jeunes. Dans son discours illustrant les grandes caractéristiques du Programme du Commonwealth pour les jeunes et l'accent mis sur la participation, sur la création d'un cadre favorable et sur l'entrepreneuriat, elle a souligné le rôle que les gouvernements pouvaient et devraient jouer afin de veiller à ce que tous les problèmes et obstacles auxquels étaient confrontés les jeunes chefs d'entreprise soient reconnus et surmontés. Une solution synergique pouvait être de créer un organe suprême chargé de la coordination entre les ministères et de veiller à ce que la politique nationale relative à l'entrepreneuriat des jeunes soit conforme aux autres politiques de développement. Une politique efficace d'entrepreneuriat devrait aussi aller de pair avec une stratégie bien coordonnée, dans laquelle étaient identifiés les principaux acteurs et institutions jouant un rôle moteur, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

39. Les représentants ont salué la qualité de l'analyse réalisée par la CNUCED dans le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et dans la note sur l'entrepreneuriat des jeunes établie pour la réunion (TD/B/C.II/24). Cette note insistait sur l'importance de renforcer l'écosystème de l'entrepreneuriat pour les jeunes et de formuler une stratégie nationale dans ce domaine. Elle s'appuyait sur l'expérience acquise par la CNUCED dans le domaine considéré, ainsi que sur les enseignements tirés des programmes d'entrepreneuriat des jeunes menés dans le monde entier.

40. Plusieurs représentants ont souligné combien il importait non seulement d'associer et de prendre en compte les jeunes à tous les niveaux du processus de conception, d'élaboration et d'application des politiques, en se souciant en particulier de la perspective de genre, mais aussi de collaborer avec le secteur privé. Selon le représentant d'un groupe régional, le soutien de la participation des jeunes à la vie civique était un pilier fondamental de la Stratégie européenne en faveur de la jeunesse car elle aboutissait à associer concrètement les jeunes à tous les stades du processus d'élaboration des politiques, à concilier leurs droits et leurs responsabilités et à mieux cibler les initiatives. Le Directeur de Child and Youth Finance International a présenté Youth-Co, initiative récente visant à créer la plus grande communauté mondiale de jeunes chefs d'entreprise. Cette plate-forme en ligne, conçue pour les jeunes et développée et dirigée par eux, visait les jeunes chefs d'entreprise à différents stades, allant de la création au développement d'entreprises en passant par leur gestion. Elle comportait six grands volets – blog, bibliothèque et cours en ligne, mentorat, financement, forum et modification des politiques – et espérait toucher 10 millions de jeunes chefs d'entreprise d'ici à 2020.

41. Appelant à ce que l'entrepreneuriat des jeunes soit inscrit dans le programme de développement pour l'après-2015, des représentants ont souligné qu'il était important d'intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires, de renforcer la confiance en soi et la résilience des jeunes et de surmonter leur peur de l'échec. Il était tout aussi important de

s'inscrire dans un processus d'apprentissage permanent, notamment d'apprendre de ses erreurs. Le représentant d'une organisation internationale a souligné qu'il importait de privilégier le perfectionnement des compétences administratives des chefs d'entreprise, indépendamment des compétences techniques, ainsi que de veiller à l'instauration d'une coordination efficace au niveau national et entre les institutions au niveau international. Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes en était un bon exemple. Un autre exemple de partenariat était le prochain Forum mondial de l'investissement de la CNUCED, qui examinerait aussi les moyens de rendre les chaînes de valeur mondiales équitables, notamment en faveur des femmes et des jeunes.

42. De nombreuses délégations ont reconnu la contribution que le programme Empretec de la CNUCED apportait au développement rural, y compris les possibilités offertes aux jeunes. Des représentants d'Empretec Uganda ont évoqué un programme en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes qui avait été couronné de succès et qui avait formé plus de 35 000 jeunes ougandais depuis 2007, dont les trois quarts avaient créé une entreprise qui était devenue rentable en moins de trois mois. Sous la direction d'Empretec Uganda, partenaire local du programme Empretec de la CNUCED, le module de formation Business and Enterprise Start-up Tool permettait de dispenser une formation à 600 jeunes pendant cinq jours. Axé sur les cinq facteurs communs qui limitaient l'esprit d'entreprise des jeunes, il renforçait la confiance en soi et donnait des outils pratiques pour créer une entreprise. Une jeune femme chef d'entreprise a expliqué comment elle s'y était prise, en respectant dès le départ des principes fondamentaux et en recherchant les conseils de mentors et de partenaires en cours de route.

43. Un représentant du Business Development Centre (Jordanie) a jugé important de tenir compte de l'état d'esprit, des conceptions et des obstacles culturels qui existaient chez les jeunes chefs d'entreprise eux-mêmes et, surtout, chez ceux qui devaient les soutenir en priorité, notamment les parents et la famille, les enseignants d'établissements scolaires et les professeurs d'université ainsi que le secteur public. Le Centre avait activement associé plusieurs établissements d'enseignement, universités et facultés en Jordanie, à l'organisation de modules de formation à l'entrepreneuriat, dispensés par des formateurs certifiés d'Empretec, dans le cadre de leurs unités de valeur. La culture et le fossé des générations étaient considérés comme des obstacles importants à la promotion de l'entrepreneuriat. Ce point de vue a été réaffirmé par un autre représentant.

44. Un représentant a évoqué l'expérience acquise dans la mise en œuvre de mesures soutenant l'entrepreneuriat des jeunes, surtout le programme mexicain de meilleures pratiques, Innovalab, qui visait à promouvoir l'emploi des jeunes en renforçant les compétences entrepreneuriales. D'autres représentants ont jugé important d'investir dans les secteurs verts susceptibles de créer de nombreux emplois, en particulier en adoptant les mesures évoquées dans la résolution [65/173](#) de l'Assemblée générale sur l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté. Les représentants ont noté qu'il importait d'établir des différences entre les catégories de jeunes telles que les jeunes ruraux, les femmes et les filles ainsi que les jeunes dans l'économie informelle. Un autre représentant a déclaré qu'un mémorandum de coopération allait être signé entre la CNUCED et ConQuito, autorité locale de promotion économique en Équateur, faisant d'Empretec Ecuador le trente-cinquième centre à rejoindre le réseau Empretec. Il a aussi mentionné une alliance public-privé visant à élaborer une politique d'entrepreneuriat en collaboration avec la CNUCED. Les représentants ont jugé important que la CNUCED poursuive ses travaux dans ce domaine.

45. Enfin, la CNUCED a annoncé le nom des 10 finalistes du Prix Empretec de la femme, chef d'entreprise, qui était l'une des initiatives les plus importantes pour promouvoir l'entrepreneuriat, en particulier celui des femmes. La quatrième édition de

remise des prix aurait lieu à Genève le 15 octobre 2014, pendant le Forum mondial de l'investissement.

Examen de la politique d'investissement du Bangladesh

46. Les participants ont examiné le rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement (EPI) du Bangladesh (UNCTAD/DIAE/PCB/2013/4).

47. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a pris note des grands progrès accomplis sur la voie du développement durable et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a reconnu que le pays disposait d'un potentiel d'attraction de l'investissement étranger direct (IED) et pouvait devenir un nouveau centre manufacturier en Asie au moyen d'une intégration plus poussée des industries nationales dans l'économie mondiale. Il a fait observer que le Bangladesh avait considéré l'investissement comme un moyen de diversifier son économie ainsi que de renforcer et d'atteindre ses objectifs de développement. Dans ce contexte, le pays avait demandé que sa politique d'investissement soit examinée afin de mettre en place un cadre susceptible d'attirer les investisseurs étrangers et de favoriser le développement du secteur privé local.

48. En présentant l'avis du Gouvernement bangladais, le Ministre de l'industrie a indiqué que l'EPI avait permis de mettre l'accent sur des points de vue importants dans la promotion de l'investissement au Bangladesh, notamment sur l'IED et les coentreprises, conformément aux objectifs de croissance et de développement du pays. L'IED aiderait le Gouvernement à atteindre l'objectif visionnaire d'une sortie de la catégorie des pays les moins avancés et d'une entrée dans celle des pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021.

49. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a exposé les principales conclusions et recommandations de l'EPI du Bangladesh. Deux priorités avaient été recensées: résoudre les problèmes réglementaires touchant l'investissement et renforcer l'infrastructure au service du développement durable par le biais de l'IED. Sur le plan réglementaire, l'EPI avait suivi les lignes directrices du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et avait abouti à recommander l'instauration de conditions claires et transparentes à l'investissement, l'élargissement du champ d'application de la loi sur l'investissement de 1980 et la révision des fonctions de réglementation du Conseil de l'investissement. D'autres domaines dans lesquels des réformes pourraient être bénéfiques au développement du pays comprenaient la facilitation du commerce dans la politique foncière et budgétaire, le perfectionnement des compétences et le transfert de technologie, ainsi que la politique commerciale dans le contexte des chaînes de valeur mondiales (en particulier dans le secteur pharmaceutique). L'EPI avait aussi permis de présenter une stratégie approfondie de renforcement de l'infrastructure publique.

50. Le Directeur adjoint du Conseil de l'investissement du Bangladesh a donné des informations complémentaires sur les progrès économiques du pays, ainsi que sur les réformes et les mesures de promotion de l'investissement adoptées récemment ou envisagées dans un avenir proche.

51. Les représentants d'autres pays participant au débat ont félicité la CNUCED de la qualité de l'EPI, qui était fondé sur le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, et ont encouragé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées. Tous les représentants ont pris note du dynamisme de l'économie bangladaise et de son grand pouvoir d'attraction de l'IED. Des représentants ont fait observer que la réussite économique pourrait susciter une coopération plus poussée avec l'Asie du Sud et du Sud-Est. D'autres participants ont débattu d'autres questions telles que les normes de sécurité sur le lieu de travail.

52. Des représentants du secteur privé se sont aussi félicités de l'EPI et des recommandations formulées et ont pris note avec satisfaction des progrès considérables accomplis par le pays tout en soulignant la nécessité de poursuivre sur la voie des réformes. Tout en faisant part de leur expérience globalement positive concernant l'investissement au Bangladesh, ils ont confirmé les recommandations issues de l'EPI en appelant à la mise en œuvre des réformes proposées.

53. Dans ses observations finales, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a pris note qu'une possibilité stratégique d'attirer l'IED dans le contexte de la restructuration mondiale des activités manufacturières s'offrait au Bangladesh. Il a souligné les principaux obstacles à surmonter en matière d'élaboration de la politique d'investissement que sont notamment la coordination des politiques, le développement des entreprises locales, les problèmes sociaux et environnementaux et la coopération régionale.

Examen de la politique d'investissement de la Mongolie

54. Les participants ont examiné le rapport relatif à l'EPI de la Mongolie ([UNCTAD/DIAE/PCB/2013/3](#)).

55. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer que l'EPI de la Mongolie était un moyen de recenser les priorités du pays dans ce domaine. Il a rappelé que le rapport y décelait des possibilités d'investissement dans d'autres secteurs que l'extraction minière, tels que le tourisme, la prestation de services financiers et de services aux entreprises, la fabrication de produits de niche, l'élevage et l'infrastructure. Il a félicité le Gouvernement mongol d'avoir déjà pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPI et a déclaré que la CNUCED était disposée à aider le pays à mettre en œuvre de futures réformes.

56. Le Vice-Ministre du développement économique de la Mongolie s'est félicité de l'EPI et a souligné que celui-ci avait déjà contribué à améliorer le cadre institutionnel et juridique national de l'investissement. Il a mis l'accent sur les réformes que le Gouvernement menait en matière de facilitation du commerce ainsi que dans les domaines de la politique fiscale et de l'administration douanière. Il a remercié la CNUCED de son appui constant et s'attendait à ce que l'EPI de la Mongolie stimule la croissance et contribue de manière notable au développement durable.

57. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les principales conclusions de l'EPI de la Mongolie. Il a indiqué certains domaines dans lesquels des réformes étaient nécessaires, en particulier sur le plan de l'application (par exemple concurrence, justice commerciale, foncier et environnement). Il a estimé que trois obstacles entravaient actuellement la diversification de l'IED, à savoir: le fait que peu de pays investissaient en Mongolie, le nombre réduit d'investissements réalisés en dehors du secteur minier et la forte concentration de l'IED dans la capitale, ce qui ne contribuait guère au développement des régions plus pauvres. Il a souligné que la stratégie formulée dans le cadre de l'EPI pourrait servir à corriger ces déséquilibres.

58. Le Directeur général de l'Organisme mongol d'investissement a souligné que le pays avait déjà pris plusieurs mesures afin d'améliorer le cadre directif, notamment en adoptant en 2013 une nouvelle loi sur l'investissement qui levait les restrictions à l'entrée et à l'établissement de nouveaux investissements. Il a aussi évoqué la création d'un nouvel organisme de promotion de l'investissement et souhaitait poursuivre la coopération avec la CNUCED afin d'améliorer ses activités. D'autres mesures devaient encore être prises, parmi lesquelles la conclusion de nouveaux accords d'investissement, l'amélioration d'infrastructures publiques et l'adoption de nouvelles politiques de perfectionnement des compétences.

59. Les représentants d'autres pays participant au débat ont souligné que la principale préoccupation d'un pays sans littoral comme la Mongolie devait être de remédier aux lacunes de l'infrastructure. Les participants ont unanimement félicité la Mongolie de la réussite de l'EPI et ont encouragé le pays à garantir la stabilité et la prévisibilité du cadre régissant l'investissement.

60. Les représentants du secteur privé se sont aussi félicités des recommandations formulées à l'issue de l'EPI. Ils ont particulièrement souligné la nécessité de trouver les moyens d'améliorer les consultations entre le public et le privé dans le processus d'élaboration de la politique relative à l'investissement. Ils ont félicité les autorités mongoles des progrès notables accomplis et ont jugé nécessaire de poursuivre sur la voie des réformes, notamment en matière de mise en valeur des compétences, de développement des entreprises et de perfectionnement technologique, et de s'appuyer sur les normes internationales afin d'améliorer la compétitivité nationale des entreprises locales.

61. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a résumé les conclusions, les discussions et les principales dispositions à prendre. Il a salué les efforts que le Gouvernement déployait sans cesse pour accroître la stabilité et la prévisibilité du régime juridique afin de contribuer à réduire l'instabilité des flux d'investissement. Il a aussi souligné que l'EPI s'inscrivait dans un processus plus large de réforme, et que la CNUCED restait déterminée à poursuivre sa coopération en apportant une assistance technique dans chacun des domaines prioritaires visés par le rapport.

Examen de la politique d'investissement de la République de Moldova

62. Les participants ont examiné le rapport relatif à l'EPI de la République de Moldova ([UNCTAD/DIAE/PCB/2013/5](#)).

63. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a félicité le Gouvernement de la République de Moldova de sa participation au processus de l'EPI. Il a reconnu que le pays faisait face à des problèmes particuliers en raison de la perte notable de capacités productives enregistrée au début de la période de transition à l'économie de marché et d'autres difficultés liées à l'absence de littoral. Il a néanmoins estimé que l'EPI avait permis de définir plusieurs secteurs susceptibles d'accueillir l'IED et de conduire à la redynamisation de l'économie moldave. Il a appelé le Gouvernement à inscrire la politique relative à l'IED dans la stratégie nationale de développement durable.

64. Au nom du Gouvernement, le Ministre adjoint de l'économie a remercié la CNUCED de l'EPI et s'est félicité que celui-ci soit une évaluation critique qui contribue à améliorer la politique relative à l'investissement et la promotion de l'IED. Il a indiqué que son pays avait fait des progrès considérables dans l'instauration d'un cadre moderne et attrayant pour l'investissement qui reposait sur les normes internationales, notamment sur l'acquis communautaire de l'Union européenne. Il a souligné que le Gouvernement était fermement attaché au principe de l'économie de marché et à la protection de la propriété privée.

65. Le Chef du Service des politiques d'investissement de la CNUCED a exposé les principales conclusions et recommandations issues de l'EPI. Il a constaté que les entrées d'IED dans le pays avaient pâti de la crise financière internationale et que, même s'ils avaient été notables, les effets de cet investissement ne s'étaient pas encore largement diffusés. Afin de libérer le potentiel du pays en matière d'IED, le rapport proposait l'adoption d'une stratégie conforme aux objectifs nationaux de développement. Il préconisait la mise en valeur des ressources humaines par le biais d'une réforme du système éducatif, l'amélioration de l'infrastructure grâce aux partenariats public-privé et le renforcement des PME locales. Il appelait aussi à améliorer la réglementation. Le Chef du

Service a souligné que la CNUCED aidait déjà le pays à élaborer une nouvelle stratégie de promotion de l'investissement.

66. La Directrice de l'Organisme moldove de promotion de l'investissement et de l'exportation a confirmé l'utilité de l'EPI et a indiqué que le Gouvernement avait déjà commencé à appliquer de nombreuses recommandations. Elle a recensé des secteurs prioritaires dans lesquels l'IED faisait l'objet d'une promotion conformément à l'évaluation faite dans le rapport, notamment l'agroalimentaire, le textile, la construction automobile et les services liés aux TIC. Elle a aussi évoqué certains des changements intervenus dans les administrations fiscale et douanière destinés à encourager l'investissement.

67. Les représentants des autres pays ont formulé des observations sur l'EPI et se sont félicités des recommandations formulées. Certains représentants ont souligné la nécessité d'accroître l'indépendance de la justice, de renforcer la lutte contre la corruption et de faciliter l'accès à la terre pour les investissements agricoles. Des représentants ont aussi jugé nécessaire de veiller à la cohérence des politiques lorsque des mesures relatives à l'investissement étaient prises, conformément au Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED. Plusieurs délégations ont souhaité suivre les progrès accomplis par le pays dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPI et ont proposé leur aide selon que de besoin.

68. Le Gouvernement de la République de Moldova s'est félicité des recommandations issues de l'EPI, précisant que les institutions compétentes en tireraient parti afin d'améliorer le cadre de l'investissement, et a demandé à la CNUCED et à d'autres partenaires de développement de les aider à appliquer ces recommandations.

69. En clôture, le Chef du Service des politiques d'investissement s'est fait l'écho des représentants des États membres en soulignant que le cadre de l'investissement s'était amélioré et que des possibilités de diversification de l'investissement dans de nouveaux secteurs de l'économie existaient. Il a assuré le représentant du Gouvernement que la CNUCED était disposée à aider à la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPI.

D. La technologie et l'innovation au service d'un développement durable

(Point 5 de l'ordre du jour)

70. Le secrétariat de la CNUCED a donné un aperçu de la question fondamentale qui consistait à savoir comment la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pouvait être utilisée pour promouvoir l'innovation équitable et un développement plus équitable. Si les progrès accomplis dans le domaine de la STI avaient contribué au développement et à la croissance au niveau mondial, tout le monde n'en profitait pas encore. Il s'agissait d'une question importante compte tenu des taux élevés de pauvreté et de chômage, de la montée des inégalités dans la plupart des pays et de l'existence de groupes marginalisés dans de nombreux pays, la croissance économique ayant été souvent moins profitable aux populations marginalisées et vulnérables. Il s'agissait d'une question fondamentale s'inscrivant dans le débat sur le programme de développement pour l'après-2015.

71. La réunion-débat s'est ouverte sur un exposé du professeur d'informatique du développement qui dirigeait le Centre for Development Informatics de l'Université de Manchester, lequel estimait que de nouveaux modèles d'innovation plus équitables et plus favorables aux pauvres étaient nécessaires. L'intervention des pouvoirs publics était essentielle compte tenu de l'incapacité mondiale manifeste de procéder à des innovations équitables, c'est-à-dire qui bénéficient aux pauvres et aux exclus. Des mesures étaient nécessaires pour soutenir les innovateurs de base, en particulier pour aider à commercialiser et à diffuser des innovations équitables. Des questions importantes avaient trait au

financement et à l'amélioration des capacités d'absorption des groupes à faible revenu, ce qui permettrait d'exploiter des innovations équitables et de continuer à innover en adaptant les innovations existantes. Il était nécessaire d'élaborer un indice de l'innovation équitable afin de vérifier l'impact de l'innovation sur un développement équitable.

72. Le professeur de l'Université de Cambridge titulaire de la chaire Nehru of Indian Business a présenté une série d'exemples d'innovations équitables qui illustrent les fortes contraintes à surmonter ainsi que les modestes ressources disponibles et les difficultés de diffusion. De nombreux innovateurs indiens procédaient à des innovations frugales, souples et équitables. Les pauvres et ceux vivant avec moins de 9 dollars par jour représentaient un grand marché potentiel. Pour diffuser largement ce type d'innovations et accroître leur impact, il était essentiel de nouer des relations et des partenariats entre les petits innovateurs de base, les petites organisations et les grands acteurs de la STI (notamment l'industrie et le Gouvernement).

73. Le fondateur et Président de One Dollar Glasses a expliqué que 150 millions de personnes dans le monde avaient besoin de lunettes, mais n'avaient pas les moyens d'en acheter ou n'y avaient pas accès, ce qui portait atteinte à leurs moyens de subsistance. L'objectif de l'initiative One Dollar Glasses était de proposer des lunettes de qualité à un coût abordable, produites localement, solides et adaptées aux besoins de chacun. L'innovation portait sur la production, la livraison et le coût des lunettes. Pour produire dans les pays en développement, il fallait former la population et renforcer les compétences locales grâce à la formation de formateurs. Le projet visait à établir une viabilité commerciale. Les gouvernements des pays en développement jouaient un rôle important en permettant l'utilisation locale de cette innovation grâce à une collaboration avec le Ministère de la santé concernant les questions juridiques et réglementaires.

74. Au cours du débat, quelques représentants ont exposé des initiatives destinées à améliorer la résilience des communautés face aux changements climatiques grâce à une innovation technologique qui profite aussi aux pêcheurs et aux agriculteurs. Souvent, l'objectif primordial était de créer des activités économiques dans le secteur formel. Certaines de ces initiatives répondaient aux besoins de personnes qui n'étaient pas pauvres, mais qui appartenaient à la classe moyenne. Deux représentants de donateurs ont donné un aperçu de projets de collaboration portant sur l'innovation équitable qu'ils soutenaient. La STI était un moyen de parvenir au changement structurel et un élément central du développement. L'innovation équitable avait besoin d'être soutenue par des politiques publiques et promue parallèlement à l'innovation plus traditionnelle. L'innovation dans la santé et l'éducation devait occuper une place importante dans l'élaboration des stratégies nationales de développement. On estimait que les politiques publiques devaient rattacher l'innovation à la politique sociale et que l'innovation devrait être considérée dans un sens large allant au-delà de la recherche scientifique et de la mise au point de technologies. Un représentant a estimé que la prochaine édition du Manuel d'Oslo devrait prendre en compte l'innovation équitable comme un type particulier d'innovation. Il n'existait pas suffisamment de données concernant l'impact de cette innovation sur la réduction de la pauvreté, car on ne disposait que de données empiriques et d'études isolées sur la diffusion des téléphones mobiles et leur contribution économique intégratrice et positive dans les pays en développement.

75. Les intervenants ont estimé que la vision mondiale des acteurs de la STI devait changer, en particulier en s'éloignant de l'innovation qui présentait un intérêt strictement commercial, tout en reconnaissant la valeur sociale d'innovations qui pouvaient s'avérer mineures et d'une rentabilité relative. On assistait néanmoins à l'émergence d'un processus d'innovation plus participatif et les TIC étaient un puissant catalyseur d'innovation, notamment d'innovation équitable, qui réduisait les obstacles à l'innovation. Un intervenant a estimé qu'en général, les droits de propriété intellectuelle ne jouaient aucun rôle dans

l'innovation car celle-ci portait sur la méthode de financement, le procédé et le modèle économique utilisés, et qu'il n'y avait rien en fait à breveter. Dans le cas de One Dollar Glasses, les modalités de l'innovation ont été affichées sur Internet, dans le domaine public, afin que personne ne puisse obtenir ou revendiquer ultérieurement des droits de propriété intellectuelle. Pour avoir des résultats plus rapides et meilleurs, il était préférable de recourir aux solutions existantes, disponibles et non brevetées. L'expérience montrait que la création ou la détention de droits de propriété intellectuelle ne jouait généralement pas un grand rôle dans l'innovation équitable.

76. Les questions posées sur la possibilité de créer et de favoriser l'entrepreneuriat allaient de pair avec les suggestions selon lesquelles, par nature, les pauvres n'aimaient pas le risque et les constructions sociales déterminaient l'attitude face au risque et à l'échec. Un intervenant a estimé qu'afin de promouvoir l'innovation équitable, les intermédiaires entre le secteur privé (en particulier les petites entreprises) et les marchés du bas de la pyramide avaient besoin d'un appui directif. Un autre intervenant a proposé qu'un fond mondial en faveur de l'innovation équitable soit mis en place par des mécanismes multilatéraux afin d'aider à réduire la pauvreté.

77. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a donné un aperçu des divers processus en cours concernant le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable qui étaient pertinents pour débattre de la politique de la STI. Le résumé des débats serait une contribution utile à ces processus en cours à New York, en particulier aux prochaines réunions prévues en juin et juillet 2014.

E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

78. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a exposé les synergies instaurées et réalisées dans les travaux de la CNUCED sur les questions relatives à la STI et aux TIC. Comme il est largement indiqué dans le rapport de la Division intitulé *Division on Technology and Logistics: Activity Report 2013*, l'accent a été mis sur les résultats et une attention particulière a été accordée à l'impact sur le terrain grâce à de nouveaux outils, notamment aux TIC, renforçant ainsi l'efficacité et le développement constant des capacités humaines. Des travaux de recherche et d'analyse ont été menés dans le cadre du *Rapport 2013 sur l'économie de l'information* et d'études consacrées au genre et aux TIC intégratrices. Une assistance technique a été apportée lors de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le *Rapport sur la technologie et l'innovation* de la Division et dans les examens de la politique de la STI et sous la forme de programmes de renforcement des capacités dans le domaine des TIC. Les pays suivants étaient au rang des bénéficiaires en 2013: Azerbaïdjan, Chine, Ghana, Mozambique, Oman, Panama, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Uruguay. Les activités de renforcement des capacités en cours sur les TIC et l'entrepreneuriat des femmes et sur les TIC et la réforme du droit du commerce électronique étaient menées conformément au calendrier prévu.

79. Les activités de renforcement des capacités privilégiaient une action commune avec les partenaires internes et les partenaires externes du système des Nations Unies. Les contributions pour l'après-2015 étaient produites conjointement avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. En coopération avec le Conseil économique et social, l'examen ministériel annuel avait porté sur les questions relatives à la politique de la STI. Au sein de la CNUCED, la Division avait organisé la réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat et s'était associée à la Division de l'investissement et des entreprises à l'occasion de la session en cours de la Commission, en apportant des contributions particulières au thème de l'innovation équitable. La CNUCED était la coordonnatrice du Partenariat sur la mesure de la contribution de l'IED au

développement et du Forum du Sommet mondial sur la société de l'information et avait contribué aux travaux du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération consacrés à la politique publique relative à Internet; de nombreux organismes des Nations Unies et organisations associées participaient aux travaux de ces trois instances. Une activité importante de formation de consensus avait consisté à apporter un appui à la Commission de la science et de la technique au service du développement, dont la seizième session s'était tenue en mai 2013 et qui avait abouti à l'adoption de deux résolutions par le Conseil économique et social (sur la STI et sur le Sommet mondial sur la société de l'information) et de deux résolutions par l'Assemblée générale (sur la STI et sur les TIC pour le développement).

80. Dans un proche avenir, l'accent serait mis sur le renforcement des synergies entre les piliers, en particulier en liant les travaux de recherche et la coopération technique. Un programme d'action relatif aux TIC était de plus en plus demandé. Parallèlement, les travaux sur la STI et la Commission de la science et de la technique au service du développement continuaient de donner la possibilité de débattre des préoccupations internationales. Par exemple, pour le cinquantième anniversaire de la CNUCED, une réunion de haut niveau était prévue sur la réduction du coût des envois de fonds et le rôle des services monétaires par téléphonie mobile.

81. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a fait état des progrès accomplis dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises. Dans son exposé, qui s'appuyait sur le projet de rapport de la Division intitulé *Division on Investment and Enterprise: Results and Impact Report 2014*, il a présenté les principales réalisations et contributions résultant de l'exécution des mandats confiés à Accra et à Doha.

82. Dans son exposé, le Directeur a mis l'accent sur les résultats obtenus par la Division grâce à la mise en œuvre d'une gestion axée non seulement sur les résultats, mais aussi sur l'impact (à moyen et à long terme) des activités menées. Le Directeur a présenté la stratégie adoptée et a souligné le rôle que jouaient les deux principes adoptés par la Division, à savoir l'intégration du développement durable dans l'élaboration des politiques relatives à l'investissement au plus haut niveau et l'investissement dans les pauvres, pour les pauvres et avec les pauvres. Il a constaté que la gestion axée sur les résultats et l'impact avait été reconnue comme une bonne pratique par des auditeurs et des évaluateurs indépendants, notamment par le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection. Il a donné des exemples de l'impact de tous les produits fondamentaux et activités essentielles de la Division. Il a résumé le cadre d'évaluation des résultats de la Division afin d'illustrer la pertinence, la qualité, l'efficacité, l'efficience et l'impact des produits et des activités, cadre qui était présenté à l'annexe du rapport. Il a aussi appelé l'attention sur la liste des principaux partenaires de la Division et sur leur rôle à l'appui des efforts d'intégration du développement durable dans l'élaboration des politiques.

83. Dans le débat qui a suivi, les délégations ont pris note des progrès accomplis dans la divulgation de l'impact des activités menées dans le domaine de l'investissement et des entreprises à la suite de l'adoption d'une gestion axée sur les résultats et l'impact. Des délégations ont constaté que cette pratique encourageait la transparence dans les résultats des activités programmées et permettait aussi aux pays de comparer leurs propres résultats dans l'exécution des activités, contribuant ainsi de manière notable à renforcer les capacités. Les représentants de certains groupes régionaux ont invité la Division de l'investissement et des entreprises à poursuivre dans cette direction et à continuer de faire connaître l'impact de ses travaux sur le développement. Plusieurs représentants ont souligné la contribution positive des travaux de la Division au processus de développement dans leur pays, surtout par le biais de programmes tels que les EPI, Empretec, la facilitation du commerce (réglementations électroniques) et les statistiques relatives à l'IED. De

nombreuses délégations ont mis en lumière les efforts que la Division déployait pour traduire ses analyses directives en programmes d'action concrets.

84. Le représentant d'un groupe régional a jugé nécessaire de continuer à renforcer les synergies entre les piliers, en particulier en améliorant la coordination interne et en alignant la recherche sur les activités de coopération technique. L'objectif était d'accroître la portée et l'impact des recommandations. Une meilleure coordination entre les rapports phares était recherchée afin d'accroître l'impact sur le développement. La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales devrait être mieux mise en lumière. Le représentant d'un autre groupe régional a loué les efforts du secrétariat en matière de gestion axée sur les résultats et l'a encouragé à poursuivre ses efforts.

85. Certains représentants se sont félicités des travaux relatifs à la STI et ont apporté leur appui à la Commission de la science et de la technique au service du développement, tout en soulignant qu'il importait de satisfaire les besoins des enfants en matière d'éducation. L'analyse des politiques relatives à l'investissement avait été très utile, de même que les activités d'Empretec. Les travaux sur les ports étaient remarquables et ceux sur la politique de transport et les ports, qui avaient trait à la durabilité, exigeaient des études plus approfondies. Les travaux sur le rôle des chaînes de valeur revêtaient un intérêt particulier. Un autre représentant a pris note de l'importance de l'assistance technique apportée et, compte tenu de ses effets bénéfiques, a encouragé les donateurs à soutenir les activités des deux divisions.

86. Un représentant a estimé que le développement constant de l'économie mondiale et le rôle important de la technologie appelaient l'attention sur l'inégalité de ces processus, certains pays risquant d'être marginalisés. Il fallait non seulement renforcer la coopération, mais aussi améliorer la visibilité des activités programmées. Les parlementaires avaient un rôle important à jouer et devaient être associés plus largement. Un autre représentant a souligné les effets bénéfiques de la réglementation électronique et a demandé des éclaircissements sur la différence entre le *Rapport sur la technologie et l'innovation* et les examens de la politique de la STI. Le secrétariat a expliqué que le rapport était le résultat d'un cycle de recherche biennal.

87. Un représentant a pris note des problèmes particuliers des petits États. Les problèmes évidents liés aux revenus et au commerce étaient surestimés, alors que les différences entre les pays développés et les pays en développement résidaient dans la capacité d'appliquer la STI et d'avancer dans le processus de développement. L'attention que la CNUCED accordait aux PME était particulièrement bénéfique pour les petits pays car la plupart de leurs entreprises entraient dans cette catégorie. Un autre représentant a salué la très grande transparence des travaux du secrétariat. Les donateurs ont été invités à poursuivre leur assistance afin de maintenir les activités dont les États membres dans leur ensemble étaient manifestement très satisfaits. Un autre représentant a constaté que les travaux de recherche de la CNUCED avaient un large impact et préconisait une amélioration et un accroissement des interactions et des travaux communs avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales.

88. Certains représentants ont fait observer que les documents présentés n'avaient pas été traduits en français. En outre, si les résultats obtenus étaient bien illustrés, les problèmes rencontrés ne l'étaient pas; les États membres ne pouvaient donc pas envisager d'apporter leur aide. Un représentant a estimé que la CNUCED devait améliorer l'information sur les contacts afin d'être plus transparente. Le secrétariat a indiqué que le problème fondamental qui se posait pour la traduction des documents était celui du manque de ressources. Au sujet du second point, il a aussi expliqué que l'activité et la solution principales étaient de faire de la constitution de partenariats un principe fondamental. Les séminaires, rapports et projets techniques conjoints étaient de plus en plus nombreux et devenaient la norme car ils

permettaient non seulement de produire de meilleurs résultats, mais aussi de mieux rentabiliser les ressources.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Ordre du jour provisoire de la septième session

89. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir l'annexe I). Elle est convenue que, conformément à la pratique antérieure et au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra, le Conseil du commerce et du développement adopterait les deux points de fond 4 et 5 du projet d'ordre du jour provisoire, sur la recommandation du Bureau du Conseil, au moins six mois avant la septième session de la Commission.

Forum mondial de l'investissement 2014

90. Au titre de ce point, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a fait le point sur l'état des préparatifs du Forum mondial de l'investissement 2014 qui doit se tenir prochainement (13-16 octobre 2014).

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

91. La sixième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 28 avril 2014, par Mikhail Khvostov (Biélarus), Président de la Commission à sa cinquième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

92. À la séance plénière d'ouverture, le 28 avril 2014, la Commission a élu le Bureau ci-après:

<i>Président:</i>	M. Eduardo Sperisen-Yurt (Guatemala)
<i>Vice-Président:</i>	M ^{me} Cecilia B. Rebong (Philippines) M. Faical Souissi (Maroc) M ^{me} Débora María Ponce Ogáldez (Guatemala) M. Taco Stoppels (Pays-Bas) M ^{me} Vera Fuchs (Autriche)
<i>Rapporteur:</i>	Mr. Harilla Goga (Albanie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

93. À sa séance plénière d'ouverture, le 28 avril 2014, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (publié sous la cote [TD/B/C.II/23](#)). L'ordre du jour se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa deuxième session, 19-21 mars 2014;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trentième session, 6-8 novembre 2013.
4. L'entrepreneuriat et le renforcement des capacités productives: créer des emplois grâce au développement des entreprises.
5. La technologie et l'innovation au service d'un développement équitable.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

94. À sa séance plénière de clôture, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion, rapport qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission à l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts.
4. (Voir par. 89 du présent rapport).
5. (Voir par. 89 du présent rapport).
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des stratégies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation³

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, ont participé à la session:

Albanie	Lituanie
Algérie	Madagascar
Allemagne	Mali
Angola	Maroc
Arabie saoudite	Maurice
Autriche	Mexique
Bangladesh	Mongolie
Barbade	Myanmar
Bélarus	Népal
Bénin	Niger
Bhoutan	Nigéria
Bosnie-Herzégovine	Oman
Brésil	Ouganda
Burundi	Pakistan
Cameroun	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Chine	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Cuba	Qatar
Égypte	République démocratique du Congo
Équateur	République de Moldova
Estonie	République dominicaine
États-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
Ghana	Soudan
Grèce	Suisse
Guatemala	Tchad
Inde	Togo
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Italie	Yémen
Japon	Zambie
Jordanie	Zimbabwe
Libye	

³ La présente liste indique les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir [TD/B/C.II/INF.6](#).

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation internationale de la Francophonie
 - Secrétariat du Commonwealth
 - Union européenne
 3. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session:
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Organisation internationale du Travail
 - Organisation mondiale du commerce
 4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:
 - Centre du commerce international
 - Département des affaires économiques et sociales
 5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
 - Catégorie générale*
 - Ingénieurs du Monde
 - Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
 - Organisation internationale des employeurs
 - Catégorie spéciale*
 - Institut international de l'océan
-